



LA RÉPONDANCE À LA CSDM

Depuis avril 2009 CCDG (Rapport SRH – 264), il a été convenu de mettre en place le système de *répondance* à titre expérimental; celui-ci devait faire l'objet d'un réajustement après 6 mois et d'une réelle évaluation après un an d'application. C'est ce qui a été fait en février 2010, le comité ad hoc *Répondance* s'est réuni pour procéder à une première analyse de l'efficacité du nouveau système mis en place. Les principales conclusions de cette analyse étaient :

- L'accueil et l'accompagnement des nouveaux professionnels favorisent le recrutement et la rétention du personnel;
- Les tables de concertation permettent un climat d'entraide entre les membres, une réflexion sur les orientations institutionnelles;
- La diffusion d'information permet également l'uniformisation des façons de faire;
- La participation à la table des répondants constitue un lieu privilégié de transmission d'information, d'appropriation et de consultation sur les différents dossiers des services éducatifs complémentaires;
- Le développement professionnel et la formation continue sont privilégiés.

RÉPONDANCE EN 2014-2015 :

À ce jour, quelques ajustements ont été apportés à ce système qui, à sa création, était élaboré dans un contexte où la CSDM se déployait en réseau.

La *répondance* s'est taillé une place importante auprès des groupes de professionnels des services éducatifs complémentaires. Cependant, au cours des années, les tâches de répondants se sont morcelées, particulièrement dû au fait de l'organisation par Région, par Regroupement ou par Réseau; chacun des sous-territoires ayant sa partie de poste pour assurer le service aux professionnels. Ce morcellement a contribué à réduire le rôle des répondants à l'insertion socioprofessionnelle, à la gestion des tests et du matériel, à l'organisation et à l'animation des concertations institutionnelles et à d'autres tâches connexes lorsqu'il restait du temps disponible pour y répondre. La multiplication du nombre de répondants a aussi engendré la multiplication des interventions. À titre d'exemple, l'accompagnement des recrues se faisant par sous-territoire, il n'a pas été rare de voir que cinq nouveaux employés d'un même corps d'emploi soient accompagnés par trois, quatre ou même cinq répondants différents, alors que l'intervention de groupe aurait pu être pratiquée, favorisant ainsi l'entraide entre les nouveaux employés et la productivité du répondant par conséquent.

Dans le cadre de la transformation actuelle à la CSDM et bien ancrée dans le 21^e siècle, force est de constater que le modèle de *répondance* doit être revu au sein de notre organisation. La commission scolaire et les professionnels des services éducatifs complémentaires ont besoin de répondants qui puissent accompagner le changement de pratiques chez les professionnels qu'il s'agisse de l'interdisciplinarité, de l'adoption de pratiques probantes, de l'appropriation d'une approche à trois niveaux ou autre, du travail étroit à développer avec les chaires de recherche universitaire ou les ordres professionnels. Le modèle actuel n'arrive plus à répondre aux attentes, tout comme il ne correspond plus au modèle organisationnel; il faut donc inventer un nouveau modèle pour faire de la *répondance* à la CSDM un levier de développement professionnel, d'adoption de bonnes pratiques en lien avec des orientations institutionnelles claires, de gardien des particularités de chacun des corps d'emploi, de la promotion de l'interdisciplinarité au profit de la réussite des élèves, d'une insertion socioprofessionnelle qui puisse favoriser la rétention de nos ressources, etc.

Certains groupes de professionnels des services éducatifs complémentaires relèvent directement d'un bureau où ils sont rattachés. C'est le cas des bibliothécaires et des AVSEC qui relèvent du BSÉC. Ces deux corps d'emplois bénéficient de concertations organisées par le bureau dont ils relèvent et l'ensemble des professionnels qui exercent cette fonction à la CSDM y est regroupé. Notons aussi que le petit nombre de professionnels membres de ces deux corps d'emploi (dix pour les bibliothécaires et quatorze pour les AVSEC) fait en sorte qu'il devient difficile de dégager l'un deux pour assumer un rôle de répondant de manière efficiente, puisque le temps dévolu à la fonction est trop faible pour donner des résultats probants. Ainsi, il nous apparaît que tout est en place pour que ces deux corps d'emplois puissent se développer et évoluer au sein de l'organisation, par le biais des rencontres de concertation et des formations qui seront organisées par leur unité de gestion.

Resteraient alors cinq groupes professionnels où la *répondance* pourrait jouer un rôle important afin de supporter le développement professionnel des employés et la cohérence des interventions sur le terrain : les conseillers en formation scolaire, les conseillers d'orientation, les psychologues, les orthophonistes et les psychoéducateurs.

La saine gestion des ressources budgétaires et une centration sur le service direct à l'élève nous interpellent vers le développement de nouveaux modèles d'intervention plus efficaces et plus probants. Ainsi, il nous apparaît important de conserver la *répondance* dans le cadre actuel des choses tout en participant à l'effort budgétaire auquel nous sommes contraints. De plus, le modèle proposé mise sur un seul répondant par profession. Dans un tel modèle, l'interdisciplinarité deviendrait un incontournable puisque les répondants seraient regroupés au sein d'une même unité de gestion. La recherche de partenariat avec les universités et les ordres

professionnels seraient aussi assumés par une seule personne, ce qui est garant d'une communication claire et univoque avec ces organisations partenaires que nous souhaitons voir se multiplier au cours des prochaines années.

PORTRAIT DE LA SITUATION :

Il y a 2,8 postes pour la *répondance* = 14 jours de *répondance* par semaine, occupés par 18 professionnels différents se déployant ainsi :

Corps d'emploi :	Nombre de répondant (s) :	Nombre de jours par semaine :
AVSEC	1	0,5
Conseiller en formation scolaire	1 pour le secteur FP 1 pour le secteur FGA	1
Orientation	1 pour le secteur jeune 1 pour le secteur adulte	2
Orthophonie	6	3,5
Psychoéducation	5	5
Psychologie	2	2

À LA FIN DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2014-2015, CONSIDÉRANT :

- La restructuration de la commission scolaire qui a entraîné la disparition des réseaux;
- Le morcellement des tâches de répondants où 2,8 postes sont occupés par 18 individus;
- La grande difficulté [voire l'impossibilité dans certains cas] de remplacer les répondants dans les écoles parce que leurs tâches sont morcelées;
- La quantité de mandats donnée aux répondants et des attentes qui en découlent;
- L'insatisfaction face au rôle de la Table des répondants dans le contexte où il y a 18 membres autour de la table, provenant d'horizons divers avec de multiples attentes.

Dans le contexte de réorganisation et de changement de la CSDM nous sentions le besoin de proposer une nouvelle organisation du système en place pour l'année scolaire 2015-2016. Malheureusement, l'année scolaire 2015-2016 devra être considérée comme une année de transition dans l'histoire de la *répondance* à la CSDM, puisque le même modèle s'est perpétuée et qu'au passage nous avons perdu les répondants en psychoéducation, ce qui représente une perte majeure, compte tenu qu'il s'agit du groupe de professionnels le plus nombreux.

RÉPONDANCE ENVISAGÉE POUR 2016-2017 :

Nous proposons :

- De conserver les 2,7 postes de *répondance* = 8 jours par semaine;
- D'abolir la *répondance* pour les AVSEC. Ils ont leurs bureaux au BSÉC depuis le 1^{er} juillet 2015;
- De diminuer le nombre de répondants pour la psychologie, l'orthophonie et la psychoéducation (1 représentant par corps d'emploi), afin d'éviter le morcellement des tâches, faciliter le remplacement et promouvoir l'interdisciplinarité;
- De créer un « pool » de travail dans les bureaux de commission scolaire pour l'exercice du rôle de répondant (à l'exception des CFS) favorisant ainsi la frontière entre le rôle d'intervenant de milieu et celui de répondant, l'interdisciplinarité et la proximité avec les autres professionnels de l'adaptation scolaire et des services éducatifs complémentaires.

Corps d'emploi :	Nombre de répondant :	Nombre total de jours de <i>répondance</i>
AVSEC	0	0
Conseiller en formation scolaire	1 pour le secteur FP 1 pour le secteur FGA	1
Orientation	1	1
Orthophonie	1	2
Psychoéducation	1	3
Psychologie	1	1
Total :	6 répondants	8 jours / semaine

CHOIX DES RÉPONDANTS DÈS L'ANNÉE SCOLAIRE 2016-2017 :

Les répondants seront sélectionnés par le Bureau du Service à l'élève, suite aux propositions émises par les professionnels du corps d'emploi concerné. Ainsi, une véritable équipe de répondants pourra être formée en fonction de la complémentarité entre les forces des uns et des autres. Le travail en interdisciplinarité deviendra une réalité hebdomadaire, la co-construction et le co-développement seront au cœur du travail au quotidien et les zones de spécificités professionnelles pourront mieux se définir.

ASSIGNATION DES RÉPONDANTS EN 2016-2017 :

Les répondants seront assignés à leur poste AVANT la distribution des services aux établissements. Ainsi, les répondants seraient remplacés beaucoup plus facilement lorsqu'ils seront dégagés d'une tâche de professionnels sur le terrain. De plus, un bureau leur sera octroyé au centre administratif (à l'exception des CFS) afin qu'ils puissent travailler en collégialité avec les autres professionnels et les autres répondants. De cette manière, la frontière entre le rôle d'intervenant terrain et le rôle de répondant sera beaucoup mieux défini.

MODÈLE DE CONCERTATION EN 2016-2017 :

Dans le nouveau modèle proposé, les concertations institutionnelles seront transformées. Le travail en collégialité entre les répondants des différents corps d'emplois et les professionnels de l'adaptation scolaire et des services éducatifs complémentaires fera en sorte que plusieurs concertations seront conjointes, que les contenus en seront transformés, que les thématiques s'imposeront d'elles-mêmes en recherche de cohérence des interventions, de diffusion des priorités institutionnelles et des contenus que nous développerons avec les ordres professionnels et les différentes facultés universitaires.

Ainsi, les concertations seront de plus en plus planifiées, elles seront coordonnées en termes de contenu et de priorités institutionnelles, elles pourront être utilisées pour des perfectionnements de groupe lorsque le besoin s'en fera sentir. En résumé, les concertations des professionnels viseront le développement professionnel, la qualité du service offert et l'établissement d'une offre de service claire et mieux définie.